

Damartex conclut un accord avec ses partenaires bancaires et son actionnaire de référence

Restructuration de l'endettement financier actuel et sécurisation de nouveaux financements

Damartex annonce la signature en date du 19 juillet 2023 d'un accord avec ses partenaires bancaires historiques et son actionnaire de référence portant sur la restructuration de son endettement financier actuel et la sécurisation de nouveaux financements.

Dans un contexte macroéconomique difficile lié à la guerre en Ukraine, à la pression inflationniste et à la crise de l'énergie, le Groupe a réalisé sur l'exercice 2022/2023 un chiffre d'affaires consolidé de 650,4 M€ en retrait de - 9,5 % à taux de change réels par rapport à l'exercice précédent¹. Le ralentissement de l'activité s'est ressenti sur chacun des trimestres de l'exercice.

Anticipant une tension de trésorerie au cours du premier trimestre de l'exercice 2023/2024, Damartex a renforcé les mesures déjà mises en œuvre de réduction des coûts et d'optimisation de sa trésorerie via, notamment, l'accroissement du recours à la centralisation de trésorerie.

En parallèle, le Groupe a engagé proactivement des discussions avec ses partenaires bancaires et son actionnaire de référence dans le cadre d'une procédure de conciliation² pour sécuriser les concours existants dont il bénéficie et négocier les termes de nouveaux financements, lesquelles ont abouti à un protocole de conciliation dont les principaux termes figurent en annexe.

Patrick Seghin, Président du Directoire, déclare : « Je tiens à remercier les établissements bancaires partenaires historiques de Damartex ainsi que le groupe familial Desparture, notre actionnaire de référence, pour leur confiance et leur accompagnement dans la restructuration de notre endettement financier et la sécurisation de nouveaux financements. Ceux-ci nous permettront de faire face à la situation actuelle et de donner au Groupe la visibilité nécessaire à la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie que nous présenterons le 6 septembre 2023. »

¹ Voir le communiqué de presse du 20 juillet 2023 disponible sur le site www.damartex.com et relatif au chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2022/2023.

² Procédure ouverte par le Président du Tribunal de commerce de Lille Métropole au bénéfice de la Société, de Damart SAS et D.S.B. SARL en date du 25 avril 2023.



Perspectives

Dans le cadre de la conciliation en cours, la Société s'est entourée d'un expert financier qui a réalisé une revue indépendante de son plan d'affaires. Au résultat de ces travaux, par nature exceptionnels compte tenu du contexte, la Société publie ci-après les estimations de résultats de l'exercice clos le 30 juin 2023 ainsi que les prévisions de l'exercice en cours s'agissant de certains agrégats financiers retenus comme pertinents pour les investisseurs. Ces indicateurs ne sont communiqués qu'aux seules fins de transparence et d'équivalence d'information et ne doivent donc pas et ne peuvent pas être assimilés à des prévisions de bénéfice au sens du Règlement Délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 et ne constituent pas non plus une guidance du Groupe.

En tenant compte d'une vision prudente des conditions économiques, des efforts continus tant sur la réduction des coûts que sur la gestion de la trésorerie, et de la mise en œuvre de son nouveau plan stratégique, la Société :

- au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023, estime son EBITDA consolidé entre 0 M€ et -1 M€ et une situation de trésorerie à environ -75 M€. Conformément à l'agenda financier publié, les résultats annuels seront publiés le 5 septembre 2023 après bourse.
- au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} juillet 2023, prévoit un chiffre d'affaires consolidé de l'ordre de 655 M€ ; un EBITDA consolidé de l'ordre de +17 M€ et une génération de flux de trésorerie opérationnelle (avant financements et investissements/désinvestissements) de l'ordre de +19 M€.

Avertissements

Les prévisions susmentionnées sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe à la date de leur établissement. Ces données, hypothèses et estimations sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique ou financier.

La survenance notamment d'un ou plusieurs risques décrits dans le rapport annuel 2022/2023 pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe. Le Groupe ne prend donc aucun engagement, et ne donne aucune garantie vis-à-vis de la réalisation des données ici présentées.

PROFIL

Le Groupe Damartex, l'un des principaux distributeurs européens pour senior, a l'ambition de devenir le leader européen de la silver économie. Il regroupe trois pôles :

- «Fashion» : Damart, Afibel, Xandres
- «Home & Lifestyle» : 3 Pagen, Vitrine Magique, Coopers of Stortford
- «Healthcare» : Sédagyl , Santéol, MSanté, Medical Santé

Le Groupe est présent principalement en Europe, notamment en France, en Grande-Bretagne, en Belgique et en Allemagne.

www.damartex.com

CONTACTS

Damartex : Anne-Sylvie Hubert
Tel : 03 20 99 44 00
ahubert@damartex.com

Shan :
Alexandre Daudin
Tel : 06 34 92 46 15
alexandre.daudin@shan.fr
Aliénor Kuentz
Tel : 06 28 81 30 83
alienor.kuentz@shan.fr

CALENDRIER

- Résultats annuels :
5 septembre 2023
- Réunion d'informations financières annuelles : 6 septembre 2023
- Chiffre d'affaires 1^{er} trimestre 2023/2024 : 19 octobre 2023



SIEGE SOCIAL

160 Boulevard de Fourmies – F 59100 Roubaix
Tel : +33 (0)3 20 99 44 00 – Fax : +33 (0)3 20 11 45 24
www.damartex.com

DAMARTEX

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Capital : 57 991 500 € – ISIN : FR0000185423 DAR
RCS Lille Métropole 441 378 312 – N° TVA : FR 73 441 378 312

Annexe

Les principaux termes du protocole sont les suivants :

- la mise à disposition de Damartex par ses établissements bancaires partenaires de prêts garantis par l'Etat « Résilience » d'un montant total de 35 M€ en principal, avec un différé d'amortissement en capital et intérêts de 12 mois et une faculté pour Damartex d'opter pour un différé d'amortissement du principal de 12 mois supplémentaires ;
- le refinancement des lignes RCF existantes³ par un nouveau crédit renouvelable syndiqué mis à disposition de Damartex par ses quatre établissements bancaires, d'un montant total de 120 M€ en principal, non-assorti de sûretés, arrivant à maturité à horizon 24 mois, avec une option de prorogation de 6 mois additionnels sous réserve du respect par le Groupe de certains seuils ;
- la mise à disposition de Damartex par le groupe familial Despature, son actionnaire de référence⁴, d'un prêt d'actionnaire d'un montant total de 8,5 M€ en principal, dont :
 - (i) 3,5 M€ en principal seront remboursés le jour ouvré suivant la date de maturité du nouveau crédit renouvelable syndiqué, sous réserve de son remboursement intégral et effectif ; et
 - (ii) deux tranches de 2,5 M€ chacune en principal (soit 5 M€ au total) seront remboursées le jour ouvré suivant la date de maturité finale des prêts garantis par l'Etat « Résilience », sous réserve de leur remboursement intégral et effectif, l'une des tranches étant amortissable le jour ouvré suivant chaque date d'amortissement en principal des prêts garantis par l'Etat « Résilience », l'autre tranche étant remboursable *in fine*;
- le maintien des découverts consentis à Damartex par deux établissements bancaires, pour un montant total de 21 M€ en principal, pour une durée de 24 mois ; et
- la confirmation des crédits documentaires, à hauteur de 10,5 M€ en principal, consentis par un établissement bancaire, répartis entre Damart SAS et Damartex UK Ltd, pour une durée de 24 mois.

Aux termes de la documentation relative au nouveau crédit renouvelable syndiqué prévue dans le cadre du protocole, et jusqu'au remboursement complet des sommes dues à ce titre (soit juillet 2025 ou janvier 2026 selon le cas), la Société s'est engagée à ne pas (i) proposer à l'assemblée générale de procéder à une distribution de dividendes ni (ii) procéder au remboursement du principal du prêt de l'actionnaire de référence.

L'entrée en vigueur du protocole demeure sujette à la finalisation de la documentation de crédit et au jugement du Tribunal de commerce de Lille Métropole homologuant le protocole conformément aux dispositions de l'article L. 611-8 II du Code de commerce, anticipées pour intervenir d'ici la fin du mois de juillet 2023.

³ Désigne les lignes de crédit RCF (*Revolving Credit Facilities*) pour un montant total de 120 M€ auprès de quatre établissements bancaires français, lesquelles sont intégralement tirées à la date de signature du protocole.

⁴ Au travers de la société J.P.J.D. SCA, laquelle détient 55,25 % du capital et 62,51 % des droits de vote de la Société au 30 juin 2023.

